

**Assemblée générale**

Soixante-dix-huitième session

Documents officiels

Distr. générale
23 mai 2024
Français
Original : anglais

Cinquième Commission**Compte rendu analytique de la 34^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 28 mars 2024, à 10 h 30

Présidence : M. Mahmoud (Égypte)
*Président du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires* : M. Bachar Bong

SommairePoint 134 de l'ordre du jour : Budget-programme de 2024 (*suite*)Point 139 de l'ordre du jour : Gestion des ressources humaines (*suite*)Point 141 de l'ordre du jour : Corps commun d'inspection (*suite*)Point 132 de l'ordre du jour : Examen de l'efficacité du fonctionnement
administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies (*suite*)Achèvement des travaux de la Cinquième Commission au titre de la première partie
de la reprise de la soixante-dix-huitième session de l'Assemblée générale

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org).

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).



La séance est ouverte à 10 h 35.

1. **Le Président** informe la Commission que quelques-uns des projets de résolution et de décision qui doivent être présentés n'ont été adoptés que récemment et à titre informel, et qu'il s'agit de ce fait de documents provisoires, qui pourraient faire l'objet de révisions et de contrôles de la qualité et ne sont disponibles qu'en anglais. Tout en réaffirmant l'importance des résolutions de l'Assemblée générale sur le multilinguisme, le Président salue la souplesse dont fait preuve la Commission dans le souci d'achever ses travaux au titre de la première partie de la reprise de la session.

Point 134 de l'ordre du jour : Budget-programme de 2024 (suite) ([A/C.5/78/L.29](#), [A/C.5/78/L.30](#), [A/C.5/78/L.32](#) et [A/C.5/78/L.33](#))

Projets de décision figurant dans le document [A/C.5/78/L.33](#) : Incidences sur le budget-programme de l'exercice 2024

2. *Les projets de décision figurant dans le document [A/C.5/78/L.33](#) sont adoptés.*

Projet de résolution [A/C.5/78/L.29](#) : Prévisions budgétaires révisées concernant l'Institution indépendante chargée de la question des personnes disparues en République arabe syrienne

3. **M. Al-mansour** (République arabe syrienne), présentant le projet de résolution, déclare que l'Institution est une entité politisée qui prend la République arabe syrienne pour cible. Sa création est un signe manifeste d'ingérence dans les affaires intérieures du pays et trahit la politique du deux poids, deux mesures, l'hypocrisie et l'hostilité dont font preuve certains pays occidentaux à l'égard de la République arabe syrienne. La délégation syrienne a donc été contrainte, pour plusieurs raisons, de déposer le projet de résolution [A/C.5/78/L.29](#).

4. L'Institution a été créée par la résolution [77/301](#) de l'Assemblée générale, qui n'avait pas fait l'objet d'un consensus. La République arabe syrienne n'a pas été consultée et n'avait en outre aucunement demandé à l'ONU de lui fournir en quelque assistance technique dans ce domaine. La création de cette entité va à l'encontre des principes de respect de la souveraineté des États et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures. Comme elle le fait pour les autres entités qui ont été établies sans qu'un consensus ait été atteint, la délégation syrienne refuse d'interagir avec

l'Institution et de la considérer comme légitime, car celle-ci émane d'une usurpation des principes des Nations Unies visant à promouvoir des desseins sans aucun rapport avec les intérêts du peuple syrien. Elle rejette l'Institution et s'oppose à ce que celle-ci soit financée au moyen du budget ordinaire. L'orateur exhorte les États Membres à dire non à la politique du deux poids, deux mesures et à l'approche sélective en matière de droits humains. La pratique consistant à tirer parti d'enjeux humanitaires pour s'attaquer à certains États doit cesser.

5. **M. Bogaerts** (Belgique), prenant la parole au nom de l'Union européenne et de ses États membres, fait savoir que les délégations au nom desquelles il s'exprime déplorent que le projet de résolution [A/C.5/78/L.29](#) ait été déposé et demandent que celui-ci fasse l'objet d'un vote enregistré. Il rappelle que dans sa résolution [77/301](#), l'Assemblée générale a décidé de créer, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, l'Institution indépendante chargée de la question des personnes disparues en République arabe syrienne, qui aurait pour tâche de faire la lumière sur le sort de toutes les personnes disparues en République arabe syrienne et le lieu où elles se trouvaient et d'apporter un soutien approprié aux victimes, aux survivants et aux familles des personnes disparues, en étroite coopération avec tous les acteurs concernés. En tant que grande commission chargée des questions administratives et budgétaires, la Cinquième Commission a le devoir de veiller à ce que des ressources suffisantes soient affectées à l'exécution des mandats approuvés par les organes intergouvernementaux du système des Nations Unies. L'Institution doit donc être financée au moyen du budget ordinaire.

6. S'il venait à être adopté, le projet de résolution priverait l'Institution de financement et l'empêcherait de remplir son mandat, ce qui serait en violation directe de la décision de l'Assemblée générale et contreviendrait au mandat de la Commission. Il est regrettable que les partisans du projet de résolution aient refusé le dialogue et rejeté toutes les tentatives visant à négocier un résultat consensuel. Les États membres de l'Union européenne voteront contre ce projet de résolution et appellent toutes les autres délégations à faire de même.

7. *Sur la demande du représentant de la Belgique, au nom des États membres de l'Union européenne, il est procédé au vote enregistré sur le projet de résolution [A/C.5/78/L.29](#).*

Votent pour :

Bélarus, Chine, Cuba, Érythrée, Fédération de Russie, Iran (République islamique d'), Mali, Nicaragua, Panama, République arabe syrienne, République populaire démocratique de Corée, Soudan, Zimbabwe.

Votent contre :

Albanie, Allemagne, Andorre, Argentine, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chypre, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, El Salvador, Estonie, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Guatemala, Guyana, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Koweït, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malte, Mexique, Monaco, Monténégro, Niger, Norvège, Nouvelle-Zélande, Paraguay, Pays-Bas (Royaume des), Pérou, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tchèque, Türkiye, Ukraine, Uruguay.

S'abstiennent :

Afrique du Sud, Algérie, Angola, Arabie saoudite, Bahreïn, Bangladesh, Bhoutan, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Cameroun, Congo, Djibouti, Égypte, Émirats arabes unis, Ghana, Haïti, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iraq, Jordanie, Kenya, Lesotho, Malaisie, Maroc, Mongolie, Myanmar, Namibie, Népal, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Philippines, République-Unie de Tanzanie, Sainte-Lucie, Sénégal, Singapour, Soudan du Sud, Sri Lanka, Thaïlande, Tunisie, Yémen.

8. *Le projet de résolution est rejeté par 70 voix contre 13, avec 43 abstentions*.*

Projet de résolution A/C.5/78/L.30 : Prévisions budgétaires révisées concernant l'Institution indépendante chargée de la question des personnes disparues en République arabe syrienne

9. **M^{me} Prizreni** (Albanie), présentant le projet de résolution, dit que la création de l'Institution

indépendante chargée de la question des personnes disparues en République arabe syrienne a résonné comme un signal de justice attendu de longue date par les victimes du conflit syrien. L'Organisation des Nations Unies et ses États Membres ont le devoir de faire en sorte que les familles des victimes puissent savoir où se trouvent leurs proches portés disparus et ce qu'il est advenu d'eux. Cet objectif ne pourra être atteint que si l'Institution est en mesure de fonctionner efficacement et de remplir son mandat. La délégation albanaise souscrit aux ressources et aux postes qu'il est proposé d'allouer à l'Institution, tels qu'ils figurent dans le rapport du Secrétaire général sur les prévisions budgétaires révisées concernant l'Institution (A/78/706). Elle est également favorable au choix de Genève comme siège de l'Institution, étant donné que ce lieu d'affectation concentre une grande quantité de savoir-faire en matière d'affaires humanitaires et joue un rôle de premier plan dans la recherche d'une solution au conflit syrien. Elle engage tous les États Membres à voter pour projet de résolution et à appuyer le financement de l'Institution.

10. **M. Al-mansour** (République arabe syrienne) fait savoir que, pour les raisons qu'il a déjà exposées, sa délégation rejette l'Institution et refuse que celle-ci soit financée au moyen du budget ordinaire. La délégation syrienne demande qu'un vote enregistré se tienne sur le projet de résolution A/C.5/78/L.30, et exhorte tous les États Membres à voter contre et à s'opposer à ce que le financement de l'Institution soit imputé sur le budget ordinaire.

11. **M. Bogaerts** (Belgique), prenant la parole au nom de l'Union européenne et de ses États membres pour expliquer son vote avant la mise aux voix, déclare que les États membres de l'Union européenne ont fait tout ce qui était en leur pouvoir pour négocier un consensus sur la question, et consenti plusieurs concessions en vue de parvenir à un compromis mutuellement acceptable. L'Union européenne réaffirme son ferme attachement au consensus, principe qui sous-tend les méthodes de travail de la Commission et essentiel pour une prise de décision transparente et inclusive. Elle trouve donc regrettable que certains membres de la Commission aient refusé de participer aux négociations, obligeant la Commission à se prononcer par vote sur ces projets de résolution.

* Par la suite, la délégation panaméenne a informé la Commission qu'elle avait eu l'intention de voter contre le projet de résolution A/C.5/78/L.29.

12. La toute première responsabilité de la Commission est de veiller à ce que des ressources suffisantes soient affectées à l'exécution des mandats approuvés par les organes intergouvernementaux du système des Nations Unies. C'est pourquoi les États membres de l'Union européenne auraient accueilli favorablement un texte négocié, même si celui-ci s'était éloigné de leur position initiale. Mais face au refus de certains membres de la Commission d'engager des négociations, l'Union européenne approuve le projet de résolution [A/C.5/78/L.30](#), qui permettra à l'Institution de s'acquitter de son important mandat humanitaire. Les États membres de l'Union européenne voteront pour ce projet de résolution et appellent toutes les autres délégations à faire de même.

13. *Sur la demande du représentant de la République arabe syrienne, il est procédé au vote enregistré sur le projet de résolution [A/C.5/78/L.30](#).*

Votent pour :

Albanie, Allemagne, Andorre, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Cabo Verde, Canada, Chili, Chypre, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, El Salvador, Estonie, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Guatemala, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Koweït, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malte, Mexique, Monaco, Monténégro, Myanmar, Namibie, Niger, Norvège, Nouvelle-Zélande, Panama, Paraguay, Pays-Bas (Royaume des), Pérou, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tchéquie, Türkiye, Ukraine, Uruguay.

Votent contre :

Bélarus, Chine, Cuba, Érythrée, Fédération de Russie, Iran (République islamique d'), Mali, Nicaragua, République arabe syrienne, République populaire démocratique de Corée, Soudan, Zimbabwe.

S'abstiennent :

Afrique du Sud, Algérie, Angola, Arabie saoudite, Bahreïn, Bangladesh, Bhoutan, Brunéi

Darussalam, Burkina Faso, Cameroun, Congo, Djibouti, Égypte, Émirats arabes unis, Ghana, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iraq, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Lesotho, Malaisie, Maroc, Mongolie, Népal, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Philippines, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Sainte-Lucie, Sénégal, Singapour, Soudan du Sud, Sri Lanka, Thaïlande, Tunisie, Viet Nam, Yémen.

14. *Le projet de résolution est adopté par 71 voix contre 12, avec 46 abstentions*.*

Projet de résolution [A/C.5/78/L.32](#) : Questions spéciales relatives au budget-programme de 2024

15. **Le Président** signale que compte tenu de l'adoption du projet de résolution [A/C.5/78/L.30](#), le projet de résolution [A/C.5/78/L.32](#) fera l'objet d'un ajustement technique afin qu'il ne comporte plus qu'une seule section, portant sur la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan (MINUATS), et sera renommé « Prévisions budgétaires révisées relatives au budget-programme de 2024 au titre du chapitre 3 (Affaires politiques) et du chapitre 36 (Contributions du personnel) : missions politiques spéciales – groupe thématique III : bureaux régionaux, bureaux d'appui aux processus politiques et autres missions – Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan ».

16. *Le projet de résolution [A/C.5/78/L.32](#), tel que modifié après ajustement technique, est adopté.*

17. **M. Chumakov** (Fédération de Russie) trouve fâcheux que des mandats approuvés par les organes intergouvernementaux du système des Nations Unies fassent l'objet de débats à la Commission. Sa délégation déplore également que l'ONU puisse commencer à mener des activités sans le consentement du pays hôte, à savoir la République arabe syrienne. Au-delà des inquiétudes de nature politique qu'elle a au sujet de l'Institution, dont elle a déjà fait part à d'autres occasions de concertation, elle peut difficilement imaginer pire gaspillage de ressources. Elle souhaite se dissocier de la décision tendant à financer l'Institution au moyen du budget ordinaire.

18. **M. Al-mansour** (République arabe syrienne) dit que sa délégation souhaite se dissocier de la décision de

* Par la suite, la délégation nigérienne a informé la Commission qu'elle avait eu l'intention de voter contre le projet de résolution [A/C.5/78/L.30](#).

financer l'Institution au moyen du budget ordinaire. La République arabe syrienne en tiendra compte lorsqu'elle s'acquittera de ses obligations financières à l'égard de l'Organisation en 2024. L'Institution n'est pas reconnue par la République arabe syrienne et ne concerne que les États qui l'ont créée. Il est inadmissible d'obliger les autres États Membres à financer l'Institution.

19. **M. Amrollahi** (République islamique d'Iran) indique que sa délégation souhaite se dissocier de l'octroi de toute ressource destinée à la prétendue Institution indépendante, car elle est contre les mandats sélectifs relatifs aux droits humains qui visent des pays en particulier. L'Institution porte atteinte à la souveraineté et à l'intégrité de la République arabe syrienne, qui n'a pas approuvé sa création et n'a pas été consultée à ce sujet.

20. **M^{me} Llano** (Nicaragua) dit que sa délégation juge regrettables les deux poids, deux mesures, la politisation et l'approche sélective qui ont cours au sein de l'Organisation. En créant cette institution soi-disant indépendante sans consulter la République arabe syrienne ni coopérer avec elle, l'Assemblée générale a outrepassé les pouvoirs qui lui sont conférés par la Charte des Nations Unies et violé les principes d'égalité souveraine des États et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures. La délégation nicaraguayenne a confiance en la capacité des institutions syriennes de prendre la situation en main sans intervention extérieure. Solidaire du peuple et du Gouvernement syriens, le Nicaragua appelle à intensifier l'action menée aux niveaux national, régional et international en faveur du développement, de la reconstruction et de la paix en République arabe syrienne, conformément aux souhaits du peuple syrien. Il n'est pas favorable au financement de l'Institution et se dissocie donc du projet de résolution [A/C.5/78/L.30](#).

21. **M. Bayley Angeleri** (République bolivarienne du Venezuela) dit que sa délégation est contre la politisation des affaires humanitaires. La prétendue Institution indépendante n'est rien d'autre qu'un outil politique créé par certains États occidentaux pour servir leurs visées hostiles à l'égard de la République arabe syrienne. L'ONU ne saurait allouer des fonds à l'Institution au moyen du budget ordinaire tant que celle-ci n'est pas reconnue par la République arabe syrienne. En outre, la charge financière supplémentaire qu'entraîne l'Institution pour tous les États Membres est de 3 millions de dollars en 2024 et de 13 millions de dollars en 2025. Ces sommes pourraient être utilisées à meilleur escient pour soutenir l'action humanitaire et les

efforts en matière de développement, plutôt que d'être gaspillées au profit d'entités politisées servant les intérêts de certains États Membres. La délégation vénézuélienne demande qu'aucune ressource ne soit allouée à l'Institution. Des liens de coordination doivent être mis en place entre cette entité et le pays concerné, qui ne devrait pas avoir à subir de pressions extérieures.

22. **M. Tur de la Concepción** (Cuba) fait savoir que sa délégation se dissocie de la décision d'approuver les ressources destinées à l'Institution, qui cherche à donner une mauvaise image de la République arabe syrienne. L'Institution a été créée au moment même où le pays s'employait à normaliser ses relations avec ses voisins, et elle l'a été dans le but de saper ce processus. Cette entité, qui n'est pas la première à avoir été instituée contre le gré de la République arabe syrienne, est redondante, fait double emploi et représente un gaspillage de ressources.

23. **M. Kim Nam Hyok** (République populaire démocratique de Corée) indique que sa délégation s'oppose à la décision de financer au moyen du budget ordinaire la prétendue Institution indépendante, qui est un mécanisme politisé, et souhaite se dissocier de ladite décision. Les enjeux syriens doivent être abordés de manière pacifique, conformément aux souhaits du peuple syrien.

24. **M. Hadgu** (Érythrée) déclare que sa délégation rejette le mandat de l'Institution et l'octroi de ressources à celle-ci au moyen du budget ordinaire. La création de l'Institution résulte d'une décision non consensuelle et a eu lieu sans l'accord de l'État concerné. La délégation érythréenne maintient la position qu'elle a adoptée de longue date : elle s'oppose aux mandats visant des pays en particulier, car ceux-ci sont des freins au dialogue constructif et à la protection des droits humains et des libertés fondamentales partout dans le monde. Les mandats motivés par des considérations politiques et qui prennent pour cible un pays donné n'ont pas fonctionné par le passé et ne fonctionneront pas à l'avenir.

25. **M^{me} Jiang Hua** (Chine) rappelle que son pays a toujours défendu les principes d'objectivité et d'impartialité en ce qui concerne les droits humains et les affaires humanitaires, et s'oppose à la politisation de ces domaines. La coopération entre l'Organisation et les États Membres doit reposer sur la prise en compte des opinions et des besoins des États, dont l'autorité doit être respectée. La Chine juge regrettable que des ressources de l'ONU puissent être utilisées pour mettre sur pied un mécanisme sans que le pays concerné ait été consulté et sans qu'il soit tenu compte des avis des États

Membres. Il s'agit en outre d'une décision qui aggravera la crise de liquidités que traverse l'Organisation. Il serait préférable que les ressources budgétaires qu'il est prévu d'allouer à l'Institution soient utilisées pour renforcer les capacités de la République arabe syrienne, plutôt que pour mettre en place un mécanisme controversé. Sans le soutien et la collaboration du pays hôte, l'Institution ne sera ni opérationnelle ni efficace. La Chine s'oppose donc à son financement au moyen du budget ordinaire.

26. **M. Evseenko** (Biélorus) estime qu'en l'absence de coopération avec les autorités syriennes, la prétendue Institution indépendante est vouée à l'échec. La délégation biélorussienne souhaite donc se dissocier de la décision d'octroyer des fonds à cette entité.

Point 139 de l'ordre du jour : Gestion des ressources humaines (suite) (A/C.5/78/L.31 et A/C.5/78/L.35)

Projet de résolution A/C.5/78/L.31 : Gestion des ressources humaines

27. **M. Chumakov** (Fédération de Russie) dit que sa délégation a déposé le projet de résolution [A/C.5/78/L.31](#), aux termes duquel le Secrétaire général est notamment prié ne pas employer l'écriture inclusive dans le Statut et le Règlement du personnel de l'Organisation, parce que les consultations se trouvaient dans l'impasse en raison de la réticence du groupe de pays ayant une position commune à y participer, et parce que le Secrétariat avait organisé les choses de telle sorte que toute décision de procédure susceptible d'être prise sur le sujet, telle que l'adoption d'une résolution « sommaire », le report de l'examen de la question ou l'absence de mesure, aurait eu valeur d'approbation de l'utilisation de l'écriture dite inclusive dans le Règlement du personnel. La Fédération de Russie remercie les États Membres qui ont soutenu le projet de résolution [A/C.5/78/L.31](#), lequel a représenté une étape importante dans les consultations de la Commission. Ces consultations ont ensuite débouché sur le projet de résolution [A/C.5/78/L.35](#), qui a fait l'objet d'un consensus. Conformément aux dispositions du paragraphe 4 de ce projet de texte, l'écriture inclusive ne doit pas être employée dans le Statut du personnel et le Secrétaire général doit supprimer du Règlement les termes relevant d'un tel langage. La Commission doit interpréter ces instructions comme signifiant qu'il a été ordonné au Secrétaire général de ne pas employer l'écriture dite inclusive. En conséquence, et compte tenu des efforts faits par toutes les délégations déterminées à parvenir à un consensus, la délégation russe est disposée

à retirer le projet de résolution [A/C.5/78/L.31](#) au profit du projet de résolution [A/C.5/78/L.35](#).

28. *Le projet de résolution A/C.5/78/L.31 est retiré.*

Projet de résolution A/C.5/78/L.35 : Modifications du Statut et du Règlement du personnel

29. *Le projet de résolution A/C.5/78/L.35 est adopté.*

Point 141 de l'ordre du jour : Corps commun d'inspection (suite) (A/C.5/78/L.34)

Projet de résolution A/C.5/78/L.34 : Corps commun d'inspection

30. *Le projet de résolution A/C.5/78/L.34 est adopté.*

Point 132 de l'ordre du jour : Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies (suite) (A/C.5/78/L.36)

Projet de décision A/C.5/78/L.36 : Questions dont l'examen est reporté à une date ultérieure

31. *Le projet de décision A/C.5/78/L.36 est adopté.*

ACHÈVEMENT DES TRAVAUX DE LA CINQUIÈME COMMISSION AU TITRE DE LA PREMIÈRE PARTIE DE LA REPRISE DE LA SOIXANTE-DIX-HUITIÈME SESSION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

32. **M. Ainomuhisha** (Ouganda), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que la Commission a poursuivi les avancées faites à la soixante-dix-septième session dans le domaine de la gestion des ressources humaines en adoptant le projet de résolution [A/C.5/78/L.35](#) sur les modifications du Statut et du Règlement du personnel. Le Groupe se félicite également qu'une résolution sur le Corps commun d'inspection ait été adoptée ([A/C.5/78/L.34](#)). Il est toutefois regrettable que la Commission n'ait pas réussi à se mettre d'accord sur d'autres questions, notamment en ce qui concerne la gestion de la chaîne d'approvisionnement. Bien que l'Organisation ait besoin qu'on lui fournisse des orientations en matière d'achats, car ceux-ci représentent plus de 3 milliards de dollars de dépenses par an, cela fait 10 ans que l'Assemblée générale n'a pas adopté de résolution sur les achats.

33. L'orateur salue la souplesse dont font preuve les membres de la Commission en acceptant de travailler tard, mais juge incommode et inacceptable de devoir travailler sans accès aux installations après les heures

normales de travail, et mentionne qu'un soir, des collègues n'ont pas pu rentrer dans le bâtiment et sont restés bloqués dehors un certain temps.

34. **M. Camelli** (représentant de l'Union européenne, en qualité d'observatrice) déclare que si la Commission a pu adopter un certain nombre de résolutions par consensus, des États Membres ont refusé d'assumer la responsabilité qui est la leur d'assurer, sans discrimination et par consensus, le financement de tous les mandats. Malgré les efforts déployés par l'Union européenne pour parvenir à un résultat consensuel au sujet de l'Institution indépendante chargée de la question des personnes disparues en République arabe syrienne, des délégations ont présenté un projet de résolution destiné à retirer à celle-ci son financement, subordonnant ainsi aux résultats d'un vote la viabilité et le bon fonctionnement de l'entité. La toute première responsabilité de la Cinquième Commission est de veiller à ce que suffisamment de ressources soient affectées aux mandats approuvés par les organes intergouvernementaux du système des Nations Unies pour garantir leur bonne exécution.

35. Il est fâcheux que la Commission ait une fois de plus décidé de reporter l'examen d'une grande majorité des points de l'ordre du jour, ou de ne prendre aucune mesure à leur sujet. L'Union européenne est particulièrement déçue qu'aucune résolution n'ait été adoptée au sujet de l'application du principe de responsabilité ou de la gestion de la chaîne d'approvisionnement. Elle déplore également que les propositions visant à assurer le bon fonctionnement du système redynamisé des coordonnatrices et coordonnateurs résidents grâce à un financement suffisant, prévisible et durable, qui figurent dans le rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées concernant les chapitres premier (Politiques, direction et coordination d'ensemble) et 29B (Département de l'appui opérationnel) du projet de budget-programme pour 2024 (A/78/753), aient été présentées tardivement, et attend avec intérêt de poursuivre les débats sur cette question à la deuxième partie de la reprise de la session. Elle réaffirme son engagement à épauler le Secrétaire général dans l'action qu'il mène pour moderniser et réformer l'Organisation des Nations Unies. La responsabilité de la Commission ne se limite pas aux questions budgétaires et financières : elle englobe également le fonctionnement administratif de l'Organisation, qui est indispensable à la bonne exécution des mandats.

36. Le bilan de la première partie de la reprise de la session soulève de sérieuses interrogations quant à l'organisation des travaux de la Commission. L'allongement à cinq semaines de la durée de cette première partie de la reprise, qui a entraîné des coûts considérables pour l'Organisation, a été un beau gâchis, puisque 18 créneaux de réunion d'une demi-journée n'ont pas été utilisés et que la plupart des progrès réalisés l'ont été au cours des derniers jours, voire des dernières heures, de la session. La Commission n'a pas besoin de plus de temps : elle a besoin de se mobiliser plus tôt, plus activement et de façon plus constructive. Il faut que les rapports soient mis à sa disposition dès le début de la session, et non au cours de la dernière semaine ; en outre, la plupart d'entre eux pourraient être considérablement raccourcis, étant donné que les représentantes et représentants ont désormais accès à des données actualisées par l'intermédiaire de divers portails en ligne. La Commission doit utiliser le temps qui lui est imparti de manière plus productive, efficace et efficace, et respecter les calendriers et les échéances, afin de pouvoir achever son programme de travail dans les délais fixés. Saluant la détermination du Président à améliorer les méthodes de travail de la Commission, l'Union européenne souligne qu'il est nécessaire de s'attaquer aux problèmes de gestion du temps que rencontre la Commission tout en préservant sa capacité de décider par consensus, car ce principe, qui est l'un de ses piliers fondamentaux, est indispensable à une prise de décision transparente et inclusive.

37. En ce qui concerne les problèmes de liquidités qui pèsent sur l'Organisation, l'Union européenne réaffirme son attachement au système des Nations Unies et au multilatéralisme et engage l'ensemble des États Membres à verser l'intégralité de leurs contributions dans les délais impartis, ainsi qu'à envisager de prendre de nouvelles mesures afin de doter l'ONU des outils dont elle a besoin pour remédier à la crise de liquidités et faire la soudure. Le programme de travail de la deuxième partie de la reprise de la session est chargé. L'Union européenne espère que la façon dont a abouti la partie en cours de la reprise de la session sera un coup de signal d'alarme pour les États Membres.

38. **Le Président** est d'avis, tout comme les autres membres du Bureau, qu'il serait possible de mener à bien la première partie de la reprise de la session en quatre semaines, à condition que le temps soit utilisé à bon escient. Toutefois, c'est aux membres de la Commission qu'il appartient de prendre cette décision. Le Bureau profitera de l'intersession pour se concerter avec le Comité consultatif pour les questions

administratives et budgétaires et les représentantes et représentants du Secrétariat, afin que la deuxième partie de la reprise de la session puisse démarrer sur les chapeaux de roue. Il n'a pas l'intention de prolonger la deuxième partie de la reprise de la session au-delà du 31 mai 2024.

39. **M^{me} Minale** (Éthiopie), prenant la parole au nom du Groupe des États d'Afrique, dit que la Commission doit s'acquitter de sa responsabilité de donner régulièrement des orientations sur la gestion des ressources humaines et la réforme de l'Organisation. Bien que les membres de la Commission aient eu des échanges constructifs au sujet des propositions et des initiatives du Secrétaire général, ils n'ont adopté qu'une poignée de textes négociés et ont reporté à des sessions ultérieures l'examen de la plupart des points de l'ordre du jour. Il faut que la Commission fasse meilleur usage du temps qui lui est imparti. Dans cette optique, le Groupe espère qu'à l'avenir, les rapports seront publiés plus rapidement.

40. Les initiatives en matière de gestion des ressources humaines doivent toujours être conformes aux résolutions applicables et aux orientations fournies par la Commission. Le Groupe insiste sur la nécessité de maintenir des mécanismes réglementaires fondés sur des normes et des valeurs auxquelles tous les États Membres souscrivent. Le cadre réglementaire de l'Organisation ne doit pas promouvoir des valeurs sociales controversées.

41. La Commission doit, de toute urgence, adopter un texte de fond négocié sur la gestion de la chaîne d'approvisionnement et les achats. Il est regrettable que l'examen de ces questions ait été reporté en raison de la publication tardive des rapports y relatifs et par manque de temps pour les négociations. Vu la façon dispersée dont les activités d'achat sont actuellement menées dans l'Organisation et sachant que cela fait neuf ans qu'aucune résolution n'a été adoptée sur le sujet, il serait bon que la Commission s'attelle à l'adoption d'une résolution d'ensemble.

42. **M. Kawasaki** (Japon) rappelle qu'à sa soixante-dix-septième session, l'Assemblée générale avait réussi à adopter une résolution sur la gestion des ressources humaines après plus de six ans de négociations, qui donne des orientations solides visant à rendre l'Organisation plus efficace, plus efficiente et plus inclusive. Malheureusement, la Commission n'a pas réussi à s'accorder sur une résolution d'ensemble pendant la première partie de la reprise de la session. Bien que les négociations aient progressé, des

divergences subsistent. Si elle veut pouvoir continuer de fournir au Secrétaire général des orientations en matière de gestion des ressources humaines, la Commission doit repenser son mode de fonctionnement afin d'éviter que cette situation ne se répète à la soixante-dix-neuvième session.

43. La Commission est néanmoins parvenue à trouver des terrains d'entente sur plusieurs points importants, ce qui lui a permis de fournir des orientations générales et des ressources dont le besoin se faisait fortement sentir. La délégation japonaise encourage tous les États Membres à maintenir cet esprit de coopération constructive, de recherche de consensus et de compromis au cours de la deuxième partie de la reprise de la session.

44. **M. Lu** (États-Unis d'Amérique) dit que pour que l'Organisation des Nations Unies puisse effectuer son travail et faire face à la multitude de crises que traverse le monde, elle doit tirer parti de tous les outils à sa disposition, à commencer par le plus important : sa main-d'œuvre. Chaque année, la Commission consacre l'essentiel des travaux qu'elle mène à la première partie de la reprise de la session à la gestion des ressources humaines, ce qui permet aux États Membres de s'entretenir sérieusement avec le Secrétariat des changements de politique et de procédure nécessaires pour garantir que l'Organisation gère son personnel de la manière la plus efficace possible. Si l'ONU était une entreprise ou un organisme gouvernemental, ses politiques de gestion des ressources humaines seraient passées en revue et mises à jour chaque année ; pour autant, la Commission, qui est chargée de superviser l'organisation la plus importante du monde, ne parvient pas à fournir des orientations avec régularité. L'Assemblée générale a certes adopté une résolution d'ensemble sur la gestion des ressources humaines à sa soixante-dix-septième session, mais c'était la première résolution de ce type à être adoptée depuis 2016, ce qui signifie qu'une seule réforme digne de ce nom des politiques relatives au personnel de l'Organisation a été lancée en huit ans.

45. Dans les mois à venir, les États Membres négocieront un pacte pour l'avenir qui doit servir de fil directeur au système des Nations Unies jusqu'à la fin du siècle. Or, pour le mettre en œuvre, il faudra du personnel et des processus – c'est pourquoi le travail de la Commission est si important. Pourtant, le bilan des résultats obtenus par la Commission à cette première partie de la reprise de la session est lamentable. Elle n'a pas réussi à exercer de contrôle de supervision effectif

sur la rémunération du personnel, qui est le principal facteur de coût pour l'Organisation, elle n'a pas su élargir les mesures concernant le détachement de militaires en service actif, ce qui aura des conséquences préjudiciables directes pour le succès des missions de maintien de la paix, elle n'a rien fait pour répondre aux besoins du personnel de l'Organisation en matière de santé mentale et de bien-être, et elle a manqué à son obligation de fournir des orientations visant à garantir l'efficacité des politiques d'achat et de la gestion de la chaîne d'approvisionnement de l'ONU ainsi que leur conformité avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030. La prolongation d'une semaine de la première partie de la reprise de la session n'ayant servi à rien, la Commission devrait revenir à sa pratique antérieure, c'est-à-dire se réunir pour quatre semaines.

46. **M. Young** (Royaume-Uni) concède que la première partie de la reprise de la session a permis quelques avancées, mais estime que dans l'ensemble, les résultats obtenus sont très décevants étant donné que l'examen des questions n'a débouché sur aucune mesure pour deux d'entre elles et a été reporté pour trois autres, que deux résolutions sommaires ont été adoptées et qu'il a fallu procéder à un vote enregistré. Cela ne donne pas l'image d'une Commission opérant de manière efficace et rationnelle dans l'intérêt de l'Organisation et des personnes au service desquelles celle-ci œuvre. C'est plutôt le reflet d'une Commission qui se débat avec les retards dans la publication des rapports et une masse de documents considérable, qui est embourbée dans des querelles politiques et aux prises avec des délégations qui, pour certaines, cherchent à porter atteinte à des mandats déjà approuvés en tentant de les priver de financement, et dont les résultats sont loin d'être à la hauteur du temps, des efforts et des ressources consacrés à ses travaux. La délégation du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord évalue à plus de 4 millions de dollars la masse salariale afférente aux représentantes et représentants et aux membres du personnel du Secrétariat mobilisés dans le cadre de la première partie de la reprise de la session, sans compter le temps de travail passé par le personnel à établir, traduire, réviser et présenter les rapports.

47. L'orateur rend hommage aux efforts faits par le Président pour faciliter la tenue de discussions franches au sujet des méthodes et de la culture de travail de la Commission. Certaines mesures peuvent et devraient être prises immédiatement : réduire la durée de la première partie de la reprise de la session, par exemple, et n'examiner certaines questions que tous les deux ou

trois ans, ou encore améliorer le respect des délais de publication des rapports ainsi que l'accès à des compléments d'information. Il est du devoir de toutes les délégations de veiller à ce que la Commission puisse s'acquitter des importantes missions qui sont les siennes de manière efficace et efficiente.

48. **Le Président**, en association avec les autres membres du Bureau, encourage les délégations à prendre part aux débats que tient la Commission sur ses méthodes de travail. Il exhorte les États Membres à faire des suggestions innovantes en vue d'améliorer et de rationaliser la culture et les méthodes de travail de la Commission. N'examiner certaines questions que tous les deux ans permettrait par exemple à la Commission de mieux focaliser son attention et d'accroître son efficacité. Le Président s'entretiendra avec son prédécesseur et avec la personne qui prendra la présidence à sa suite pour mettre en commun leurs données d'expérience.

49. **M^{me} Jiang Hua** (Chine) signale que de nombreux rapports ne sont pas publiés dans les délais convenus, ce qui rend difficile pour les États Membres d'utiliser pleinement le temps imparti et d'achever leurs délibérations selon le calendrier prescrit. Ainsi, les rapports sur la gestion de la chaîne d'approvisionnement n'ont été publiés qu'au cours de la dernière semaine de la première partie de la reprise de la session. Pour ce qui est de la crise de liquidité, elle est due en tout premier lieu au fait que des États Membres ne paient pas leurs contributions en temps voulu. Pour fonctionner de manière efficiente et efficace, l'Organisation a besoin du soutien des États Membres et des orientations de la Cinquième Commission.

50. **Le Président** déclare que la Cinquième Commission a achevé ses travaux pour la première partie de la reprise de la soixante-dix-huitième session de l'Assemblée générale.

La séance est levée à 12 h 5.